

viii. Il faudrait que tous les obligataires du Pacifique-Canadien et du National-Canadien consentent aux dispositions adoptées, pourvu que leur créance ne soit pas déjà garantie par l'Etat.

Après avoir entendu les témoignages, les soussignés sont d'avis que seule la gestion unifiée apportera quelque soulagement au pays; qu'il appert des preuves offertes que cette réforme s'avérera efficace pourvu que la loi l'autorisant interdise toute ingérence politique. Ils sont aussi d'avis que cette mesure peut être appliquée sans nuire en quoi que ce soit à tous les intérêts en jeu.

Arthur Meighen
C.-P. Beaubien
F. B. Black
J. A. Calder
Thos Cantley
L. Coté
J. T. Haig
G. B. Jones
W. H. Sharpe

L'hon. M. SINCLAIR: Dans ce rapport, vous faites allusion à plusieurs reprises aux "soussignés" mais vous ne mentionnez aucun des signataires.

Le très hon. M. MEIGHEN: Non, j'ai fait comme le leader du Gouvernement. Je ne désespère pas d'en nommer quinze.

L'hon. M. DANDURAND: Mon honorable ami a-t-il quelque chose à ajouter?

Le très hon. M. MEIGHEN: Non. Le président nous a demandé si nous voulions voter le rapport. Je ne vois pas l'utilité de mettre l'un ou l'autre rapport aux voix.

Le PRÉSIDENT (Le très hon. M. Graham): Est-il convenu que cette discussion permettra l'adoption d'un rapport unanime?

L'hon. M. DANDURAND: Je ne sais si mon très honorable ami veut proposer que nous ajournions à demain pour avoir le temps d'étudier son rapport à fond. Il m'a fait un grand honneur en demandant vingt-quatre heures pour répondre à ce que j'avais rédigé. J'ai suivi attentivement l'exposé de mon honorable collègue. Ce dernier a laissé entendre que mon rapport, présenté hier au Comité, était quelque peu entaché de politique. J'ignore ce qu'il a voulu dire par là car je croyais avoir exposé mes vues aussi impartialement que possible.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je m'exprimerai autrement. Votre rapport vise à ne froisser personne plutôt qu'à découvrir un remède.

L'hon. M. DANDURAND: Vous me prêtez une intention que je n'ai jamais eue. Je m'abstiendrai de qualifier le rapport de mon très honorable ami, mais je puis dire que ce document reproduit la thèse que le Pacifique-Canadien a soutenue depuis le début. Je suis au courant des arguments de cette compagnie et je connais les objectifs qu'elle veut atteindre.

Maintenant, afin que le Comité soit au courant de l'entière situation et de la version des deux réseaux—vu que ces deux derniers ont étudié la question avec nous et que la plupart des témoignages entendus en traitaient—je donnerai lecture d'un exposé daté du 3 mai 1939 et adressé au Comité par M. Hungerford, le président du National-Canadien. Cet exposé n'a pas été lu. En voici le texte:

Honorables messieurs,

Pour répondre à votre invitation, j'ai fait étudier par les hauts fonctionnaires de notre réseau qui ont comparu devant votre Comité pour critiquer les détails de l'estimation de \$75,000,000 du Pacifique-Canadien, le mémoire que cette compagnie a dressé pour réfuter leur témoignage. Ces derniers m'informent que le mémoire en question ne contient aucune